

AIPR pour ENCADRANTS (Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

DUREE
1 jour
7 Heures

PUBLIC CONCERNE :

Occuper des fonctions d'encadrant sur des chantiers publics ou privés (Chef de chantier, conducteur de travaux, etc....)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

PRE-REQUIS :

Occuper des fonctions d'encadrants sur des chantiers publics ou privés (Chef de chantier, conducteur de travaux, etc...)

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES:

Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,
La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres,

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

De 2 à 12 personnes

INTERVENANTS :

Formateur qualifié.

Base réglementaire

Article R. 554-31 du code de l'environnement
Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
Arrêté opérateur l'examen par QCM

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com

FORMATION :

1. Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :
Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...

Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
Définitions – Glossaire
2. La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
3. Le guide technique :
Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux • DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
Les cas de dispense
Les pages sensibles du guide technique.
La compréhension des normes.
4. L'exécution des travaux
Le marquage-piquetage
Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
L'Application du « guide technique »
La reconnaissance sur le terrain
En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
5. La structure et l'architecture des ouvrages.
Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurant.
Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.
6. Evaluation (QCM)

Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

Avis après formation
Certificat AIPR vierge
Attestation de formation
Livret pédagogique